



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI**

**SPÉCIAL TPE
INTERGROS
VOUS INFORME**

Suivez-nous :



À LA UNE

→ DÉCEMBRE 2014

FORMATION : QUELS CHANGEMENTS AU 1ER JANVIER 2015 ?

Le Compte personnel de formation (CPF) remplace le DIF

Au 1er janvier 2015, le DIF est remplacé par un nouveau dispositif : le Compte personnel de formation (CPF). Ouvert à tous - salariés et demandeurs d'emploi - dès l'entrée dans la vie active, jusqu'au départ à la retraite, ce compte permet de capitaliser des heures de formation utilisables pour financer, par exemple, une formation préparant à un diplôme, titre professionnel ou CQP lié aux métiers de l'entreprise.

Un levier de qualification pour vos salariés et de performance pour votre entreprise ! [En savoir +](#)

Attention ! Si le DIF disparaît, les heures acquises par vos salariés au 31 décembre 2014 pourront être utilisées jusqu'à fin 2020, dans le cadre du Compte Personnel de Formation. D'où une obligation : communiquer à chaque collaborateur son solde d'heures DIF, au plus tard le 31 janvier 2015. [Un modèle de note pour vous faire gagner du temps !](#)

Les règles de prise en charge des formations évoluent avec la réforme

Pour connaître les modalités de financement de vos formations en 2015, [consultez le document correspondant à votre branche professionnelle.](#)

EN SAVOIR +

LE PORTAIL OFFICIEL DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) EST EN LIGNE



www.moncompteformation.gouv.fr, c'est le **site référence où trouver la réponse à toutes vos questions**. Pour quelles formations le CPF peut-il être mobilisé ? Avec quels financements ? Avec ou sans mon accord ? Selon quelle procédure ?... C'est aussi la plateforme sur laquelle vos salariés pourront activer leur compte début janvier 2015 et y inscrire le nombre d'heures DIF utilisables pour réaliser leur projet. Une adresse à consulter sans hésiter... et sans modération !

EN SAVOIR +

? LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Obligatoire dans toutes les entreprises, l'entretien professionnel doit être organisé avec chaque salarié, au moins une fois tous les deux ans. Prenez le temps de bien préparer ce rendez-vous : inscrivez-vous aux formations clés en mains à la conduite des entretiens : des formations intégralement financées par Intergros, programmées tout au long de l'année partout en région.

INTERGROS VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES

AGENDA

31 DÉCEMBRE 2014



C'est la date limite pour
transmettre à nos services vos
demandes de prise en charge au
titre des formations suivies en
2014.

EN SAVOIR +

Accédez à monEspace

E-SOLUTIONS

- OPCA Intergros
- Pro RH
- Formations clés en main
- Formations négociées
- mon Espace
- VAE
- Intergros à l'école

INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60067 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Rédaction : Cabinet Bourmendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros
ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.